

## Ecole Régionale des Beaux-Arts - Programme d'équipement 1999 - Demande de subventions

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** L'Ecole Régionale des Beaux-Arts de Besançon, seul établissement agréé en région de Franche-Comté par la Délégation aux Arts Plastiques du Ministère de la Culture, développe depuis plusieurs années un enseignement dans deux filières : Art et Communication, qui conduit à la préparation du Diplôme National d'Expression Plastique ; ce diplôme sanctionne 5 années d'études après le baccalauréat et peut être légitimement considéré comme relevant de l'enseignement supérieur.

Les moyens de l'école (financiers, techniques et en personnel) reposent essentiellement sur la Ville de Besançon qui contribue actuellement à presque 80 % de son fonctionnement (il convient de rappeler que l'école est un service municipal en régie directe), la participation de l'Etat n'ayant quasiment pas varié -ou alors très légèrement- depuis plusieurs années.

La Région de Franche-Comté, quant à elle, n'apporte aucun concours en terme de fonctionnement mais en revanche, a permis dans le cadre du contrat de plan, l'équipement et le renouvellement de matériels pendant la période de 1991 à 1993. L'Etat, dans ce cadre, a contribué à des travaux d'amélioration des locaux.

L'école est aujourd'hui confrontée à un vieillissement de ses installations et à une obsolescence des matériels dont elle dispose. La diversification et l'usage grandissant des outils de conception graphique, du multimédia, de moyens audiovisuels notamment dans le département communication, rendent nécessaire un nouveau programme d'équipement dans le domaine de l'infographie, de la vidéo, de la photo ainsi qu'en moyens de diffusions modernes.

Par ailleurs, au niveau du département Art, il convient de réorganiser l'atelier volume, particulièrement sous-équipé et de le doter d'un plateau technique qui rendra plus facile et plus efficace le travail des enseignants et des étudiants.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles (Ministère de la Culture) a fait savoir qu'elle était tout à fait disposée à soutenir la Ville de Besançon dans ce projet d'équipement pour son école d'art.

Par ailleurs, la Région de Franche-Comté mérite d'être sollicitée si l'on considère que l'école :

- a une vocation plus régionale que municipale,
- peut être et est un partenaire régional pour l'expertise, la formation professionnelle et les actions de diffusion dans ses propres domaines de compétence,
- est pressentie par l'Université pour collaborer à la mise en place du département Art et Culture au sein de la Faculté des Lettres dans le domaine des arts plastiques.

Le programme d'équipement proposé pour l'année 1999 serait le suivant :

Infographie / Multimédia	150 000 F
Vidéo	50 000 F
Photo	30 000 F
Plateau technique / volume	80 000 F
Matériels de diffusion	40 000 F
Equipement et mobiliers communs	<u>10 000 F</u>
<b>TOTAL dépenses</b>	<b>360 000 F</b>

Il pourrait être financé comme suit :

Ville de Besançon	120 000 F
DRAC Franche-Comté	120 000 F
Région de Franche-Comté	120 000 F

Aussi, le Conseil Municipal est invité à :

- décider de la réalisation de ce programme d'équipement qui sera réajusté en fonction des subventions obtenues,

- autoriser M. le Maire à solliciter ces participations qui seront encaissées en recettes sur le chapitre 90.23.1311.509.49000 et réaffectées en dépenses sur le chapitre 90.23.2188.509.49000.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ce rapport.

*Récépissé préfectoral du 8 février 1999.*